



ALCOME

# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

## Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme assure auprès de l'Etat les obligations des metteurs en marché concernant la fin de vie de leurs produits.



Alcome est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021

## Notre mission ?

Réduire de 40 % la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2026



Il y a en moyenne en France **1,3 mégot abandonné** tous les 10 mètres de voirie, allant de **0,8 mégot** (en milieu rural) jusqu'à **4,5 mégots** (en zone urbaine dense).

*Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF*

## Qui accompagnons-nous ?

Toute commune ou EPCI\* (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) disposant de la compétence "Propreté".

*\*Un EPCI peut contractualiser pour tout ou partie des communes adhérentes.*

# Quels soutiens apportons-nous aux collectivités ?



Alcome verse un **soutien financier annuel** par habitant\* selon le barème suivant :

- ✓ - **de 5000 habitants** 0,50€
- ✓ **de 5000 à 50 000 habitants** 1,08€
- ✓ ville **touristique** 1,58€
- ✓ **+ de 50 000 habitants** 2,08€

\*Pour les EPCI, les soutiens sont calculés selon le nombre d'habitants de chaque commune adhérente.



Dotation annuelle de **cendriers de poche** :  
50 cendriers **par tranche de 1 000 habitants**



- Chaque 1 000 habitants
- ✓ 10 éteignoirs sur **catalogue ou en autofinancement\*** jusqu'à 42 € par éteignoir
  - ✓ 1 cendrier de rue sur **catalogue ou en autofinancement\*** jusqu'à 250 €

\*dotation unique prévue dans le cadre de l'agrément d'Alcome sur 6 ans



Mise à disposition du **kit de sensibilisation**



Possibilité d'**enlèvement** à partir de 100 kg de mégots **massifiés**

# Quelles actions à mettre en place ?



## État des lieux

La collectivité recense les hotspots mégots et les cendriers de rue à l'aide de l'outil cartographique.



## Plan de communication "mégots"

La collectivité sensibilise au déchet mégot. Un kit de sensibilisation est mis à disposition.



## Travail sur le volet répression

La collectivité établit deux arrêtés municipaux sanctionnant le jet de mégot.



## Bilan annuel

La collectivité remplit un bilan annuel reprenant ses actions contre les mégots mal jetés.

Gestion simplifiée pour les communes de - 1 000 habitants



# Comment percevoir les soutiens d'Alcome ?



1

S'inscrire sur le portail Alcome



2

Fournir la délibération de la collectivité et le contrat signé



3

Compléter les annexes sous 90 jours



4

En année N+1, envoyer le bilan annuel

Accéder au site



[alcome.eco](https://alcome.eco)



CONTACT

[contact@alcome.eco](mailto:contact@alcome.eco)

09 80 80 08 76

9 h 00 - 18 h 00

Du lundi au vendredi